

## FORMATION BAFA 3

### SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

#### OBJECTIFS

Vous souhaitez terminer votre formation B.A.F.A. par la session :

- D'approfondissement
- De qualification centrée sur l'accueil du jeune enfant.

Vous pouvez percevoir à une aide de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de votre département de résidence si vous êtes domicilié(e) dans l'Ain.

#### MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide versée par la CAF de l'Ain s'élève :

- Session d'approfondissement ou de qualification : 250 €

#### MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de l'aide sera effectué sur le RIB présent sur le dossier de l'allocataire.

Si demande de versement sur un autre compte, ou si personne non-allocataire, un RIB doit être joint à la demande de versement de l'aide

#### MOBILISATION DE L'AIDE

Il vous a été remis, par la Caisse d'Allocations Familiales ou par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ou l'Organisme de formation, un imprimé « **BAFA : Demande d'aide à la formation : session d'approfondissement ou de qualification** ».

Cet imprimé, accompagné d'une pièce d'état civil, est à retourner entièrement complété, dans **un délai de six mois maximums** suivant votre participation au stage à :

Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain  
Service Accompagnement social des familles  
4 rue Aristide Briand  
CS 50314  
01014 BOURG EN BRESSE Cedex

*Nb : Si vous avez des difficultés pour faire compléter les parties BAFA 1 et BAFA 2 au verso de l'imprimé, vous pouvez joindre à la demande une photocopie du livret BAFA 1 et BAFA 2 (page rappel de la formation).*